EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION

N° 20220622DEL07

OBJET:

CULTURE/ÉVÉNEMEN TIEL/ASSOCIATIONS – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'UNSS

RAPPORTEUR:

Cédric AOUN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS/ REPRÉSENTÉS: 33

NOMBRE DE VOTANTS : 33 Le 22 juin 2022 à 19 h 00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15 JUIN 2022 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise POIRRIER

PRÉSENTS:

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Elisabète RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY.

ONT DONNÉ POUVOIR:

Monsieur Florent BEQUIGNON, à Monsieur Julien SAUVÉ
Madame Christèle DIDIERJEAN, à Monsieur Marc FONTAINE
Monsieur Hakan KARACIGER, à Monsieur Cédric AOUN
Madame Anne LAPORTE, à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Souad BENDJEDDOU, à Madame Line WENZEL
Madame Frédérique MAHER, à Madame Elisabète RAMOS-DUARTELESSERTEUR
Madame Mélody SENAT, à M. Jonas MAURY

EXCUSÉ(S):

ABSENT(S):





OBJET : CULTURE/ÉVÉNEMENTIEL/ASSOCIATIONS – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'UNSS

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 1612-11,

VU l'avis de la commission Finances et ressources humaines dans sa séance du 8 juin 2022,

CONSIDÉRANT le partenariat de la ville de Triel-sur-Seine avec ses associations, notamment sportives,

CONSIDÉRANT la qualification de la section de gymnastique de l'UNSS au championnat de France UNSS de gymnastique artistique féminine,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications, avoir félicité les participants, et en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}: D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 425 euros à l'UNSS.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget.

ARTICLE 3: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire

Cédric AOUN

La Secrétaire de séance

Françoise POIRRIER

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l'État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.